



**CE REPAS EST OUVERT AUX HABITANTS ÂGÉS DE 65 ANS ET PLUS.
SI VOUS REMPLISSEZ CETTE CONDITION ET N'AVEZ PAS RECU
D'INVITATION, FAÏTES-VOUS CONNAITRE EN MAIRIE.**

Salle G. Brassens
TRIEUX

Entrée libre

Association des parents d'élèves

les Petites
Mains

5€ la table
2 tables maximum
par exposant



BOURSE



*aux Jouets
et Puériculture*

Dimanche 28 octobre 2018

8h - 18h



Buvette et petite restauration sur place

Infos / Réservations:

06.15.92.35.05

lespetitesmains.asso@hotmail.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

En Janvier 2019 les habitants de notre commune vont se faire recenser

Le recensement qu'est-ce que c'est ?

L'enquête de recensement de la population est organisée **par l'Insee, en partenariat avec les municipalités françaises**. Les communes préparent et réalisent les opérations sur le terrain. En particulier, elles sont chargées de recruter les agents recenseurs et de veiller à ce que tous les habitants concernés soient bien recensés. L'Insee définit le protocole de l'enquête, forme les agents recenseurs, encadre et contrôle les opérations.

Le recensement, une enquête essentielle pour les acteurs publics

Le recensement permet d'avoir une photographie précise de la population et des logements. C'est un outil pour identifier les besoins de la population et permettre aux acteurs publics, à tous les échelons territoriaux, d'y répondre.

Le recensement répond à 2 grands objectifs.

> **Déterminer la population officielle de chaque commune : les dotations de l'État aux communes sont allouées selon les chiffres de la population légale.** Plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante : le recensement constitue donc un enjeu majeur pour le budget des communes. Le nombre d'élus au conseil municipal et le mode de scrutin aux élections municipales dépendent également du nombre d'habitants. Au total, **près de 350 textes réglementaires**, d'objets très variés s'appuient sur la population (des ouvertures de pharmacies par exemple).

> **Connaître la population française :** le recensement fournit également de très nombreuses informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, conditions de logement, typologie des familles... Autant de données essentielles sur lesquelles peuvent s'appuyer les élus locaux **et les décideurs publics et privés pour planifier les équipements collectifs nécessaires.** Ainsi, si la population vieillit, envisager des services adaptés ou des maisons de retraite, si des familles arrivent prévoir des places en crèche ou dans les écoles, ou encore adapter les transports en commun.

L'Insee est en charge du recensement de la population depuis sa création en 1946. Jusqu'en 1999, le recensement était réalisé tous les 8 à 9 ans dans toutes les communes à une même date. Depuis 2004, il est organisé tous les ans, de manière tournante sur une partie du territoire chaque année, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les communes

Le recensement de la population : une enquête annuelle au service des citoyens et des politiques publiques

TRIEUX PRATIQUE

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi – Jeudi et Vendredi : 8h - 12h et 15h – 17h30

Mardi : 8h - 12h et 15h – 18h30

Mercredi 8h – 12h

Permanence Samedi 10h – 12h

☎ 03.82.46.56.00 ☒ : accueil.trieux@orange.fr

SITE INTERNET : trieux.net

Vacances scolaires : Du Samedi 21 octobre au lundi 6 novembre.

CCAS : En cas de problèmes contacter Michèle VALLAD en Mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Octobre, Novembre et Décembre 2002** cela vous concerne. Modalités de recensement : Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en mairie, entre leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

TRi'ANiM

PÉRISCOLAIRE : 06.73.31.65.11

PAS DE VENTE DE TICKETS DU JEUDI 25 OCTOBRE AU VENDREDI 02 NOVEMBRE.

Horaires d'ouverture du Périscolaire (accueil des enfants) :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 7h-8h30 / 12h-13h45 / 16h15 – 18h30

Mercredi récréatif : 7h30 – 18h30

Mercredi Anniversaire : 14h-16h et 16h30-18h30

Vacances scolaires : 7h30-18h30

PROGRAMME DES MERCREDIS RECREATIFS

Ouvert de 7h30 à 18h30 Activités de 9h à 12h et de 14h à 17h

* Les sorties se font sur une demi-journée

Mois	Dates	Activités
Septembre	Mercredi 12	Atelier cuisine
	Mercredi 19	Mercredi des enfants
	Mercredi 26	Grand jeu
Octobre	Mercredi 03	Activités manuelles sur l'automne
	Mercredi 10	Sortie* + jeux sportifs
	Mercredi 17	Halloween
Novembre	Mercredi 07	Atelier handisport
	Mercredi 14	Atelier poterie et pyrogravure
	Mercredi 21	Mercredi des enfants + sortie*
	Mercredi 28	Déco du centre pour Noël
Décembre	Mercredi 05	Saint Nicolas
	Mercredi 12	Lettre au Père Noël + loisirs créatifs
	Mercredi 19	Atelier cuisine + goûter avec les parents

TARIFS 2018-2019

<i>Résident à Trieux</i>			
Quotient Familial	De 0 à 499	De 500 à 1199	1200 et + ou non CAF
REPAS MIDI	6.50 €	6.90 €	7.90 €
MATIN	1 €	1.20 €	1.70 €
SOIR	1.50€	1.80 €	2.50€
Journée + repas	11 €	13 €	15 €
1/2 journée + repas	9 €	11 €	13 €
1/2 journée	5.50 €	6.50 €	7.50 €
EXTERIEUR			
Journée + repas	13 €	15 €	17 €
1/2 journée + repas	11 €	13 €	15 €
1/2 journée	6.50 €	7.50 €	8.50 €

CENTRE DE LOISIRS : Du lundi 22 octobre au vendredi 02 novembre.

COMME À LA MAISON

VENDREDI 5 OCTOBRE	VENDREDI 19 OCTOBRE
Taboulé & Betteraves rouges Bœuf Bourguignon & Purée Salade & Fromage Salade de fruits Café	Choucroute Salade & Fromage Flan Café

Ce repas est proposé à 8 € par personne, il est servi de 12h00 à 13h30 salle de l'Auvergnat.

Le nombre de places est limité à 24 personnes et toujours l'esprit de l'opération : un menu simple et traditionnel dans une ambiance amicale et conviviale.

Numéro pour les réservations : ☎ 06.09.07.87.14

Si la liste des inscrits est complète vous serez, si vous le désirez, inscrits en priorité pour le repas suivant. Au moment de l'inscription, donnez un numéro de téléphone pour vous contacter en cas de désistement. Si vous ne pouvez pas venir, merci de prévenir, ce qui permettra d'attribuer votre place à d'autres.

L'INTERCOMMUNALITE

Nouveau site internet de la communauté de commune
www.coeurdupayshaut.fr

PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES

☎ 03.82.20.51.29 - site : <http://piscineepci.e-monsite.com>

SIRTOM : ☎ 03.82.20.22.00

www.sirtom.fr – ✉ sirtom.54@wanadoo.fr

Rappel : Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel.

Les particuliers sont autorisés à utiliser une camionnette de moins de 3 T 5 sous réserve d'une autorisation préalable des services du SIRTOM

LE SIRTOM INFORME QUE LA DECHETTERIE EST FERMÉE POUR TRAVAUX DE RENOVATION DE LA STRUCTURE MAIS AUSSI LA MISE EN PLACE DU CONTRÔLE DES ACCES A L'AIDE D'UNE CARTE MAGNETIQUE. LA REOUVERTURE EST PREVUE DEBUT DECEMBRE. SI BESOIN SE RENDRE A LA DECHETTERIE D'HOMECOURT.

Les personnes ayant fait une demande de carte en Mairie sont priées de venir la retirer.

TRI SÉLECTIF : Les mardis 9 et 23 octobre.

(**Rappel** : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif). L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et rentré dès que possible.

DÉCHETS VERTS : Les vendredis 12 et 26 octobre.

PISCINE INTERCOMMUNALE DE LANDRES

 03.82.20.51.29 - site : <http://piscineepci.e-monsite.com>

ECHOS DE LA CITE

NOUVEAUX HABITANTS : Merci de bien vouloir signaler en mairie votre arrivée dans notre commune.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Beaucoup de démarches administratives se font part internet :
Cartes grises, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport ... Si vous rencontrez des difficultés merci de prendre rendez-vous en Mairie de Trieux avec Mr TELLIER

OUVERTURE DE LA CHASSE SAISON 2018/2019

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle a eu lieu le **dimanche 16 septembre 2018 à 8 heures.**

La fermeture générale aura lieu le **Jeudi 28 février 2019** au soir.

Le calendrier des jours de battue est affiché au tableau d'affichage de la mairie.

www.fdc54.com (calendrier des jours de chasse)

Le président de L'A.C.C.A, Guy ROYNETTE

Inscriptions pour le bois de chauffage 2018

- L'inscription des affouagistes se fera en mairie du 17/09/18 au 01/10/18 inclus.
- Uniquement des affouagistes de la commune.
- Les affouagistes devront remplir personnellement une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils font du bois pour leurs besoins personnels.
- Les affouagistes devront fournir un justificatif comme quoi ils utilisent le bois comme moyen de chauffage. (facture poêle à bois, insert de cheminée) Les affouagistes qui ont déjà fourni ce justificatif n'ont plus à le fournir. **(Pour les nouveaux affouagistes pas de justificatif pas d'inscription)**
- Chaque affouagiste devra fournir lors de l'inscription une attestation de responsabilité civile qui le couvre pour une activité bois pour 2018/2019 **(pas d'attestation de RC, pas d'inscription)**
- Les affouagistes doivent faire eux-mêmes l'abattage, le façonnage et le stérage des bois qui constituent leur lot.
- Les affouagistes qui font débarder leur lot par une tierce personne devront remplir la partie débardage sur la feuille de déclaration sur l'honneur.
- Les personnes qui se chauffent au bois et qui sont dans l'impossibilité de faire du bois par eux-mêmes pourront le faire réaliser par des affouagistes de la commune, ils rempliront alors la partie prévue à cet effet sur la feuille de déclaration sur l'honneur.
- Les affouagistes qui n'ont pas respecté le règlement d'exploitation des affouages en forêt communale ne seront pas inscrits.
- Les affouagistes qui n'auront pas réglé leur facture de bois des années précédentes pour le 17/09/2018 ne seront pas inscrits.

Voisins Solidaires et Vigilant vous informe

AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.



SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.



Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.



Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.



Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de **participation citoyenne**. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. **Contactez votre maire, pivot du dispositif.**

Vous pouvez vous inscrire en mairie et ainsi à participer à la solidarité et la vigilance de votre commune

BRICOLAGE – JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

STATIONNEMENT GÉNANT OU ABUSIF

La commune a signé une convention avec une fourrière agréée. Dès à présent, les véhicules entrant dans ce cadre seront verbalisés mais risquent d'être enlevés par la fourrière. Garage HISSLER à FONTOY ☎ 03.82.84.81.46

COLIS DE FIN D'ANNEE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Les personnes ayant obtenu une carte d'invalidité de plus de 80 % et non encore inscrites sur la liste en Mairie doivent se faire connaître en fournissant une copie de leur carte d'invalidité.

OPERATION BRIOCHES DE L'AMITIE

Elle se déroulera le samedi 6 octobre aux portes à portes.

Merci de leur réserver un bon accueil. Les bénéficiaires sont destinés, comme l'an dernier au fonds de solidarité propre à l'AEIM-Adapei 54. *Ce fonds est destiné à pouvoir agir rapidement pour résoudre les situations les plus urgentes et les plus douloureuses, afin d'éviter toute rupture de parcours de vie des personnes accompagnées par l'AEIM.*

Les parents des enfants handicapés et les présidents d'associations sont vivement invités à participer à cette distribution. Merci de vous faire connaître en Mairie.

DES CROTTES, TOUJOURS DES CROTTES :

Encore des problèmes d'errance de chiens et de déjections sur les trottoirs et autres lieux publics. Faut-il rappeler une fois de plus, que les maîtres doivent ramasser les déjections de leurs animaux. C'est une question d'hygiène et de sécurité. Bon à savoir : des sachets spéciaux sont en vente en Mairie au prix de 1€20 les 50. C'est à ce modeste prix que nos chiens resteront les meilleurs amis de l'homme, si leurs maîtres veulent bien se donner la peine de les utiliser. Il existe des textes de loi qui permettent de verbaliser les contrevenants. Espérons ne pas devoir passer à l'acte.

TAILLAGE DES HAIES ET ARBRES

Certains de nos concitoyens ont beaucoup de mal à tailler leurs haies ou arbres qui dépassent sur la voie publique, chez leur voisin ou sur le trottoir. Vous devez comprendre que cela vous est demandé dans un souci de sécurité et de commodité. Sachez que nous sommes en droit de vous imposer cette opération. Nous comptons sur votre compréhension. Si chacun donnait du sien, tout le monde serait gagnant en temps et en formalités.

ECLAIRAGE PUBLIC

En cas de défaut d'éclairage public dans votre rue, n'hésitez pas à joindre la mairie au 03.82.46.56.00 afin que nous puissions prévenir les services de l'intercommunalité, la société responsable de l'entretien de l'éclairage doit intervenir dans les 48h.

ATTENTION
PASSAGE A L'HEURE D'HIVER
LE DIMANCHE 28 OCTOBRE
A 3H DU MATIN, IL SERA 2H

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2018

L'an 2018 et le 23 Août à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de KOCIAK Jean-Claude, Maire.

Présents : M. KOCIAK Jean-Claude, Maire, Mmes : CIPRIANI Christiane, DURLA Jocelyne, FILLGRAFF Monique, MILIZIANO Jennifer, MISKIEWICZ Marie-José, NAGEL Annie, SABBA Bériza, TRIPODI Maria, MM : BOSSI Yoann, CERONE Antony, GOURY André, HENRY Pascal, MASOTTI Sébastien, MENGHI Marizio, TELLIER Olivier, TOMC Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BARBERIO Antoine à M. MASOTTI Sébastien, PARROTTA Pascal à Mme SABBA Bériza

Avant d'ouvrir la séance M. KOCIAK demande que soit retiré de l'ordre du jour le point concernant la Parcelle ZA 245 (entre la rue Aimé Césaire et le chemin rural dit de Germont). Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE :

Le procès- verbal de la réunion précédente est adopté à la majorité (16 voix POUR – 3 abstentions)

A été nommé(e) secrétaire : Mme NAGEL Annie a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DE LA BOURSE DU TRAVAIL

Le conseil municipal prend connaissance de la délibération prise par le Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la bourse du Travail lors de sa séance du 9 juillet 2018 ayant pour objet la dissolution dudit Syndicat.

Vu les demandes de retrait successives et motivées des communes de Mont-Bonvillers, Thil, Trieux, Serrouville, Moutiers et Hussigny-Godbrange, Considérant que ces retraites grèveraient fortement les finances du Syndicat,

Le comité syndical, par 12 voix pour, 1 abstention, a décidé la dissolution Syndicat Intercommunal pour la Gestion de la bourse du Travail par consentement (article L. 5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales) au 31 décembre 2018.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette dissolution. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette dissolution.

SMIVU FOURRIERE DU JOLI BOIS : ADHESION DE LA COMMUNE DE XONVILLE

Le conseil municipal prend connaissance de la délibération du Comité Syndical de la Fourrière du Joli Bois, en date du 30 mai 2018, sur l'adhésion de la commune de XONVILLE.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette adhésion.

POLE METROPOLITAIN FRONTALIER : CREATION ET ADOPTION DES STATUTS

Le conseil municipal prend connaissance de la délibération du conseil communautaire Cœur du Pays-Haut en date du 26 juin 2018 approuvant la création et adoptant les statuts du Pôle Métropolitain Frontalier.

Le Pôle Métropolitain Frontalier, comprenant 8 établissements publics de coopération intercommunale, poursuit 3 objectifs prioritaires :

- Développer l'identité du Territoire Frontalier du Nord Lorrain tant au niveau national que sur ses trois frontières,
- Renforcer la coopération entre l'ensemble des acteurs afin de mieux coordonner les projets visant à l'aménagement et au développement structuré du Nord Lorrain frontalier et ainsi se doter de la capacité de prendre en compte les réalités fonctionnelles lesquelles dépassent les frontières administratives actuelles,
- Servir la compétitivité et l'attractivité de chacun des membres du Pôle disposant, à la date de la création du pôle, d'au moins 30 % de frontaliers sur leur population active,

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la création et les statuts du Pôle Métropolitain Frontalier.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la création du Pôle Métropolitain Frontalier et adopte les statuts tels que présentés en annexe de la délibération du conseil communautaire du 26 juin 2018.

MAINTIEN DE LA MATERNITE DE MONT-SAINT-MARTIN : MOTION

Le conseil municipal prend connaissance de la motion déposée par le Front de Gauche lors de la session du 25 juin 2018 pour le maintien de la maternité à Mont Saint Martin et dont le texte est le suivant :

" Deux experts ont été missionnés par l'Agence Régionale de Santé du Grand Est afin de réaliser un audit au sein de la maternité de l'Hôtel-Dieu de Mont-Saint-Martin.

L'analyse médico-économique fait apparaître un manque d'effectif titulaires, ce qui présenterait des insuffisances par rapport au code de la santé publique.

Suite à l'agrément d'un an accordé à la maternité, le dépôt de dossier pour le renouvellement de cet agrément doit se faire le 25 juin, et l'ARS prendra sa décision définitive le 12 juillet prochain

- Considérant la nécessité du service maternité pour l'Agglomération de Longwy, et un bassin plus large allant jusqu'à Longuyon et les communes meusiennes pour une population de plus de 80 000 personnes,
- Considérant l'importance de la présence d'une offre de soin de proximité dans un territoire en pleine reconversion, dynamique et dont la population ne fait qu'augmenter,
- Considérant le nombre de naissances en constante augmentation depuis 3 ans,
- Considérant que la maternité la plus proche serait celle de Thionville située à 60 km dans un territoire où la population rencontre de réels problèmes de mobilité,
- Considérant les efforts faits par les acteurs locaux en direction des professionnels de santé pour le maintien d'une offre de soins de proximité,
- Considérant qu'il n'est pas acceptable que la politique de santé soit dictée davantage par des considérations gestionnaires que par une logique de besoins des populations et des territoires dont le dynamisme et l'attractivité sont – pour partie – conditionnés par la qualité de l'offre de soins qui s'y déploie

Les conseillers départementaux de Meurthe et Moselle demandent :

- Que l'agrément de la maternité de l'Hôtel-Dieu de Mont Saint Martin soit renouvelé pour une période de 7 ans,
- Que tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement du service soient alloués à l'établissement,

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette motion.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET FOURNITURES SCOLAIRES DES ECOLES D'AUDUN LE ROMAN

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier en date du 26 avril 2018 concernant la répartition des charges de fonctionnement des écoles d'AUDUN LE ROMAN et du montant de la contribution demandée à la commune qui s'élève, pour un élève, à 250,00 € pour les frais de fonctionnement et 28,00 € pour les frais de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2017/2018, pour six enfants de TRIEUX scolarisés en primaire et deux enfants scolarisés en maternelle.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable au paiement de la contribution scolaire 2017/2018, soit 2 224,00

€, à régler à la commune d'AUDUN LE ROMAN, pour les huit élèves concernés.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LES TRAVAUX DE TOITURE ET ISOLATION AU PERISCOLAIRE ET FAUX PLAFONDS DE ISOLATION A LA MAISON POUR TOUS

Mme TRIPODI Maria, Maire adjointe chargée des finances expose que la demande de subvention D.S.I.L concernant les projets de travaux de toiture et isolation au péricolaire et faux plafonds et isolation à la Maison pour Tous Georges Brassens a été refusée par la Sous-Préfecture et qu'il y a lieu de déposer une demande de subvention DETR pour ces travaux.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 67 059,95 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet de travaux au péricolaire et à la Maison pour Tous
- adopte le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT
Travaux	67 059,95	80 471,94	DETR	26 823
			Autres subventions	5 000
			Autofinancement	35 236,95
TOTAL	67 059,95	80 471,94	TOTAL	67 056,95

- sollicite une subvention de 26 823 € au titre de la DETR, soit 40 % du montant du projet et charge le Maire de toutes les formalités.

TRAVAUX CREATION BIBLIOTHEQUE AU CENTRE LOUISE MICHEL - DEMANDE DE SUBVENTION APRES-MINE

Mme TRIPODI Maria, Maire adjointe chargée des finances expose que, par délibération du 10 avril 2017, le conseil municipal avait sollicité le Conseil Département pour l'octroi de subventions : Soutien aux Communes Fragiles et Appui aux projets territoriaux dans le cadre des travaux de création d'une bibliothèque au Centre Louise Michel.

Suite à une actualisation du règlement d'attribution du Fonds après-mines, la commune peut prétendre au versement d'une subvention au titre de ce fonds, qui peut être de l'ordre de 20 % du montant HT du projet, soit 11 217 €.

Le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité :

- sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds après-mine,
- adopte le plan de financement ci-dessous et charge le Maire de toutes les formalités.

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT
Travaux	56 083	67 300	DETR	16 284
			Soutien Communes Fragiles	13 336
			Appui aux projets territoriaux	3 489
			Après-mine	11 217
			Autofinancement	11 217
TOTAL	56 083	67 300	TOTAL	67 300

PRIX DE VENTE DE LA MAISON 1 RUE MARC RATY

Le Maire informe le conseil municipal que malgré de nombreuses visites de la maison sise au 1 rue Marc Raty (anciennement Bourcier), personne ne s'est portée acquéreur à ce jour.

En effet, les personnes éventuellement intéressées jugent le prix (129.000,00 €) encore trop élevé compte-tenu des travaux qu'elle nécessite.

Il propose à l'assemblée de porter le montant de la vente à 119.500,00 €. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.

TRAVAUX 2018 EN FORET COMMUNALE

Le conseil municipal prend connaissance des travaux d'abattage, de débardage et de câblage des grumes des parcelles 18 - 20 et 32 de la forêt communale.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer le devis établi par l'ONF pour l'abattage des parcelles 18 - 20 et 32 de la forêt communale,
- autorise le Maire à signer le contrat établi par l'ONF pour le débardage et le câblage des grumes de BO pour les parcelles 18 - 20 et 32
- Bois façonnés en bordure en route pour les parcelles 18 - 20 et 32
- Reporte l'exploitation de la parcelle 3 de Hasselot car le pont au-dessus du Chevillon dans la forêt communale de Sancy n'est toujours pas réparé

DELIVRANCE DES COUPES 2018

Le conseil municipal prend connaissance du programme d'exploitation des coupes 2018.

Après discussion, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

Vente des futaies des coupes façonnées :

- Parcelles n° 18 - 20 et 32
- Fixe comme suit les diamètres de futaies à vendre

Essences : toutes les essences

Diamètre mini à 1,30 m : 40 cm

Autorise la vente de grumes aux ventes groupées organisées par l'Agence de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus ainsi que les lots de faible valeur sur avis conforme du Maire et du Responsable du service commercial de l'ONF.

Partage sur pied entre les affouagistes :

- * des houppiers des grumes affouagères parcelles n° 18 - 20 et 32
- des arbres d'un diamètre inférieur à 40 cm : parcelles n° 18 - 20 - 32 et 28
- du taillis dans les cloisonnements des parcelles 11 - 13 - 12 et 15
- * désigne comme bénéficiaires solvables : Messieurs Jean-Claude KOCIAK, Claude TOMC, Guy ROYNETTE qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 du Code Forestier et de la pêche maritime
- * décide de répartir l'affouage par feu
- * Fixe la taxe d'affouage à 11,00 € TTC le stère en parcelles 18 - 20 - 32 et 28 et cloisonnements des parcelles 11 - 12 - 13 et 15

PARTICIPATION AUX FRAIS DE REPARATION DE LA CLOTURE MITOYENNE A LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier du 10 juillet 2018 émanant de la propriétaire du terrain situé à l'arrière de sa maison sise 13 bis Place de l'Eglise.

Ce terrain est mitoyen de celui de la Maison des Assistantes Maternelles (ex-presbytère appartenant à la commune) et une clôture grillagée sépare ces deux terrains. Cette dernière, dégradée, a été refaite entièrement et il est demandé à la commune de participer aux frais engagés à hauteur de 106,20 € correspondant à trois panneaux NYLOFOR facturé par la Sté SAT de TRIEUX.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au remboursement de la facture de la Sté SAT réglée par la demanderesse.

ATTRIBUTION DE NOM A DEUX PLACES DE LA COMMUNE

Le Maire propose au conseil municipal d'attribuer un nom d'une part à la place côté Gendarmerie appelée Place Jean Jaurès (comme celle côté Mairie) et d'autre part à la placette située à l'angle de la Rue Richard Rigoli et de la Rue du 8 mai où se trouve la stèle commémorative de la Grève des mineurs de Trieux en 1963.

Il propose de nommer la première "Place Arnaud BELTRAME" et la seconde "Square Trieux 63".

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à cette proposition.

CIMETIERE COMMUNAL : CREATION DE MONUMENTS CINERAIRES

M. Marizio MENGHI, Maire Adjoint, chargé de la gestion du cimetière communal expose à l'assemblée la possibilité de créer des monuments cinéraires qui sont des sépultures exclusivement conçues pour la conservation des cendres funéraires des défunts ayant été crématisés.

Suite à une crémation, la famille peut décider de déposer l'urne directement dans un monument cinéraire accompagné de fleurs de deuil. C'est une alternative au dépôt en columbarium ou encore à la dispersion des cendres.

Prévus pour accueillir les urnes funéraires, les monuments cinéraires sont de plus petite taille que les monuments funéraires classiques. Ils permettent ainsi de rendre hommage au défunt et d'avoir un lieu sur lequel on peut se recueillir. Il est également possible de réaliser une gravure sur la pierre tombale afin de mentionner un texte ou tout simplement les noms et prénoms du défunt.

Les devis sont en cours d'élaboration par plusieurs entreprises mais le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette possibilité.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à la création de monuments cinéraires. L'adoption des tarifs interviendra lors d'une prochaine réunion de l'assemblée après réception de tous les devis et le choix de l'entreprise retenue.

CIMETIERE COMMUNAL : TARIFS DES CONCESSIONS

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Marizio MENGHI, Maire Adjoint, proposant de majorer les tarifs des concessions et redevances funéraires à compter du 1er janvier 2019 pour compenser l'inflation annuelle, les précédents tarifs n'ayant pas été réévalués depuis le 30 novembre 2012.

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 3 abstentions

Fixe ainsi qu'il suit les tarifs des concessions funéraires dans le cimetière communal, applicables à compter du 1er janvier 2019 :

Concession quarantenaire : 500 €

Concession quarantenaire avec caveau 2 places : 1900 €

Renouvellement concession quarantenaire avec caveau 2 places : 500 €

Concession trentenaire : 400 €

Concession trentenaire avec caveau 2 places : 1 800 €

Renouvellement concession trentenaire avec caveau 2 places : 400 €

Case columbarium pour 30 ans : 900 €

Renouvellement case columbarium 30 ans : 90 €

Cavurne pour 30 ans : 1000 €

Renouvellement cavurne pour 30 ans : 100 €

PARCELLE ZA 242 (ENTRE CITY STADE ET RUE EMILE ZOLA (DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT)

M. MENGHI, Maire adjoint chargé de l'urbanisme, expose que sur la parcelle ZA 242, il existe entre le City Stade et la rue Emile Zola un chemin pédestre qui n'a pas vocation de chemin de randonnée. Ce passage tortueux qui n'a pas d'utilité réelle et qui peut devenir dangereux par sa configuration : le tracé en zig-zag ne permet pas d'avoir une vue sur l'entrée et la sortie bordées de haies. Il est utilisé par des enfants comme une aire de jeux sans aucune surveillance possible.

Il propose au conseil municipal de désaffecter et de déclasser ce chemin du domaine public après bornage et zonage et renseignements pris auprès des riverains propriétaires qui seront éventuellement intéressés par son acquisition.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la désaffectation et le déclassement de ce chemin faisant partie ZA 242 du domaine public.

ANNULATION DE LA DELIBERATION N° CM 1188/2018 du 13.04.2018

Par délibération n° CM 1188/2018 du 13 avril 2018, le conseil municipal a donné un avis favorable à la permutation des mandats entre M. Jean-Claude KOCIAK, délégué de la commune et M. Marizio MENGHI, délégué suppléant au comité syndical du Syndicat Intercommunal du Contrat de Rivière Woigot.

Le conseil municipal prend connaissance d'un courrier de M. le Sous-Préfet, en date du 14 juin 2018, qui expose qu'au vu des articles L52211-7, L2122-7 et L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le remplacement des délégués d'une commune au sein de l'organe délibérant d'un syndicat en cours d'un mandat ne peut se faire que par voie d'élection, un échange de mandat ne peut être accepté au titre du contrôle de légalité. De ce fait, il demande au conseil municipal de retirer sa délibération du 13 avril 2018.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, retire sa délibération n° CM 1188/2018 du 13 avril 2018.

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal prend connaissance de l'embauche d'un CUI-CEC à raison de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 1 an avec

obligation de formation. Ce contrat est subventionné à hauteur de 40 %. Les tâches qui lui seront confiées se dérouleront à l'atelier, la Maison pour Tous et l'école.

- M. TELLIER informe l'assemblée que l'installation du matériel informatique à l'école sera terminée pour la rentrée.

- Suite à une demande de Mme SABBA concernant des travaux réalisés sur la toiture de la Maison Pour Tous, M. TOMC indique que les travaux ont été faits dans les règles de l'art et M. TELLIER explique que les déchets seront retraités par l'entreprise SUEZ de LESMENILS.

- M. GOURY demande si les documents concernant le PLUI ont été vérifiés. Cela n'a pas été possible car le mail envoyé par l'AGAPE le 30 JUILLET n'est jamais parvenu en mairie en raison d'une erreur d'adressage.

M. MENGHI vient seulement d'en être destinataire et fera son possible. Néanmoins, il informe l'assemblée que TRIEUX possède une « zone remarquable » en terrain agricole. Celle-ci a été décelée par le Conservatoire d'espaces naturels de Meurthe et Moselle.

ETAT CIVIL

Naissance :

- Giulia, Murielle, Jeannine PAYEN née le 12/08/2018 à THIONVILLE.

- Stellia MAZELIN née le 28/08/2018 à VAL-DE-BRIEY.

- Anthone WATRIN né le 31/08/2018 à VAL-DE-BRIEY.

- **Luca SOFIA née le 04/09/2018 à TRIEUX.**

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue au nouveau-né.

Mariage :

- David LINET et Béatrice SOLDANO le 22 septembre 2018.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.

Les avis de décès de la commune sont affichés dans le panneau situé devant la Mairie.

Décès dans la commune :

- Richard, Martial, Joseph PAUGNON né le 10/07/1936 à SANCY (Meurthe-et-Moselle) décédé le 05/09/2018 à TRIEUX.
- Jacqueline LECLERC née le 09/02/1951 à LOMMERANGE (Moselle) décédée le 12/09/2018 à Trieux (Meurthe-et-Moselle).

La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les date des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

PETITES ANNONCES

- Vends canapé 3 places + 2 places cuir beige avec petites bordures en bois. Prix à débattre. ☎ 03.82.20.47.32

NOM Prénom (facultatif)

Texte de l'annonce.....

.....
.....
.....

☎ (Obligatoire) :

LA VIE ASSOCIATIVE

A TRIEUX EN OCTOBRE

Vendredi 5	MPT : Repas « Comme à la maison »
Samedi 6	MPT : Tournoi de poker
Dimanche 7	MPT : Concours de belote du CDF
Dimanche 14	MPT : Repas des Anciens
Vendredi 19	MPT : Repas « Comme à la maison »
Samedi 20	MPT : Loto avec la pétanque FSGT
Jeudi 25	MPT : Repas + goûter du club sourires et loisirs
Dimanche 28	Bourse aux Jouets avec les Petites Mains

RELAIS DES ASSISTANTES

MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »

Parents ou Assistantes Maternelles

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎0967424923 ou animram@coeurdupayshaut.fr

Mardi 2 : de 10h à 11h30

Thème : Vive l'automne

YOGA AVEC LE COMITÉ DES FÊTES

Maison pour Tous Salle G. Brassens

Les cours ont repris le 11 septembre

Séances de Yoga données par Mme Mathieu Stéphanie Les

Mardis de 8h45 à 10h00 et de 18h à 19h30

Pour tous renseignements ou inscriptions s'adresser

à M. Claude MARTIN ☎ 09.64.14.11.91

ou sur place aux heures des séances

A.S.T.T

Rencontre Séniors 29/10/2018 ASTT/Homécourt 3

LA VIE PAROISSIALE

EN OCTOBRE

Abbé Robert MARCHAL ☎03.82.21.29.16 ou paroisse-sje@orange.fr

Accueil : Les mercredis et samedis de 10h à 12h ou sur rendez-vous,

au presbytère 4 rue Lucien MICHEL à AUDUN-LE-ROMAN

Les vendredis de 14h à 16h30

à la Maison Ste Barbe 14 rue d'Estienne d'Orves à PIENNES

☎ 03.82.21.92.40

Samedi 6	Messe 18h30	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 7	Messe 11h	Tucquegnieux-Village
Samedi 13	Messe 18h30	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 14	Messe 11h	Audun-le-Roman
Samedi 20	Messe 18h30	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 21	Messe 11h	TRIEUX
Samedi 27	Messe 18h30	Tucquegnieux-Marine
Dimanche 28	Messe 11h	Anderny
Jeudi 1 ^{er} nov.	Toussaint 9h30	Audun-le-Roman
Dimanche 2 nov.	Défunts 11h	TRIEUX

DU NOUVEAU À LA TRIOTHÈQUE

L'équipe de le Triothèque a rouvert les portes de la bibliothèque le mardi 11 septembre. Elle vous accueille tous les mardis et vendredis de 16h30 à 18h, rue d'Anjou, au bout de l'impasse.

Notre équipe de bénévoles s'agrandit : bienvenue à Audrey, Aline et Jeannine ! Et un grand merci à elles pour leur investissement !

Grâce à elles, de nouvelles permanences vont avoir lieu :

- Tous les mercredis, de 13h à 14h30
- Deux « nocturnes » :
 - Le **deuxième lundi** de chaque mois, de 20h à 21h30 (soit, pour le mois d'octobre le **lundi 9 octobre**)
 - Le **dernier jeudi** de chaque mois, de 20h à 21h30 (soit, pour le mois d'octobre, le **jeudi 25 octobre**)

Repas DANSANT des Gueules jaunes

DIMANCHE 2 DECEMBRE 12H - SALLE GEORGES BRASSENS

avec TRIEUX63

animé par l'orchestre Harmony Club Dance

Menu préparé par Jennifer et son amie Prix du repas avec boisson,

mais non à volonté : 30€

(Deux entrées, un plat, fromage, dessert, café, apéritif, ¼ de blanc ou rouge)

Renseignements: 06.76.11.36.50 Email : trieux63@orange.fr

ACTIVITÉS ART ET CULTURE

AU CENTRE LOUISE MICHEL

- **CLUB DE CUISINE THEMATIQUE** vendredi 18h30
- **CLUB DE PEINTURE SUR TOILE, AQUARELLE** lundi 14h
 - **CLUB PHOTO NUMERIQUE** mardi après- midi

A LA MAISON POUR TOUS

- **PILOXING**, lundi 19h00
- **HIP-HOP / RAGGAE (ados et adultes)**, mardi 20h00
- **STREET DANCE (à partir de 10 ans)**, mercredi 15h00
- **BABY DANSE, (pour les tous petits)**, mercredi 16h00
- **MODERN JAZZ ENFANTS (jusque 9 ans)**, mercredi 17h00
 - **F.A.C**, mercredi 18h00
 - **PILOXING**, mercredi 19h00
 - **GYM DOUCE**, jeudi 17h15

Pour toute activité, une séance découverte est offerte

RENSEIGNEMENTS

07.89.89.84.91 Email : trieux.art.culture@wanadoo.f

BROCANTE D'HIVER

DIMANCHE 13 JANVIER

SOUS HANGAR – SOUS PREAU - EN EXTERIEUR –

SOUS CHAPITEAUX -SALLE GEORGES BRASSENS

avec l'Association Typhaine et Art et Culture

Renseignements : 06.70.26.43.77

Email : associationtyphaine@orange.fr

REPRISE DE L'ACTIVITÉ SCRABBLE DU COMITÉ DES FÊTES

Le club a repris ses activités début septembre. Pour les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre, l'activité se déroule le mardi ou le mercredi à partir de 20h30 à la salle BONINSEGNA, centre Louise MICHEL.

Il n'est pas nécessaire d'être un grand joueur pour participer car c'est ensemble que nous progressons.

Vous pouvez contacter :

Mr André GOURY 4 rue Ste Barbe au 06.70.97.07.93 ou
goury.andr@orange.fr

Venez nous rendre visite, cela ne vous engage à rien.

ASSOCIATION PATCH

L'association Patch (Promouvoir Activement Travail Compétences et Humanité) a emménagé dans les locaux de l'ancien supermarché Lidl au 10-12 rue d'Arly à Joëuf. C'est un magasin de récupération basé sur la règle du développement durable et de l'insertion professionnelle. Ici on récupère gratuitement tout : meubles, électroménager, vaisselle, articles de puériculture, livres... plutôt que de les déposer en déchetterie et ainsi éviter le gaspillage.

Les objets récupérés sont réhabilités et misent en vente pour le plus grand bonheur des acheteurs.

Les horaires d'ouverture : mercredi de 13h à 17h45, jeudi et vendredi de 9h à 17h45, samedi de 9h à 16h45.

PAROISSE ST JEAN L'EVANGELISTE

REPAS PAROISSIAL 2018

DIMANCHE 4 NOVEMBRE A MIDI

Salle Louis ARAGON à AUDUN-LE-ROMAN

Ouverture des portes à 11h30

25 € adultes (boissons non comprises)

12 € (moins de 12 ans)

MENU

Apéritif

Friand de Saumon (Sauce Ciboulette – Roquette)

Trou de Sorrente (sorbet citron et Limoncello)

Cuisse de Pintade (Sauce Whisky)

Brochette de Légumes

(Radis-Carottes – Gros Champignons-Choux de Bruxelles- ½ Tomate)

Fromage Affiné (Au Whisky / Chaud sur Toast)

Dessert Gourmand

Café

Tombola organisée à 2 € le billet



Règlement en espèce ou chèque sur place

Mr ou Mme

Mr ou Mme

Nombre de personnes : X 25 € =€

Nombre d'enfants : X 12 € =€

Total =€

Inscription auprès de :

- Mme L'ESCANNE 6 square des Anciens d'AFN à TRJEU 03.82.20.40.37

- Mme DEVAUX 52 avenue de la Libération à TRJEU 03.82.20.40.23

Merci de votre participation

SAMEDI 20 OCTOBRE

Maison pour tous de Trieux

Super LOTO

Gourmand

En 8 parties

AVEC LE CLUB DE PETANQUE FSGT

**Bons d'achat, jambons, fuseaux lorrains
Saucissons, champagne, caisses de vins,
magnums de vin et de champagne, corbeilles...**

**Tombola avec: jambon, champagne, saucissons,
bouteilles de vin, magnums et lots divers.**

Ouverture des portes : 18h30

Début des parties : 20h

Les cartons personnels ne sont pas admis

**Sur place : buvette, casse-croûte,
croque-monsieur, pâtisseries, gaufres**

POKER

Texas Hold'em no limit

TRIEUX

Salle Georges Brassens

6 OCTOBRE 2018

Restauration et Boissons Sur place

18H00

**ATTENTION
DERNIER GRAND TOURNOI!
AVANT DISSOLUTION
DU CLUB**



Tournoi amateur - Réservé aux participants ayant réglé leur cotisation " LIVE "
Un add'on / une recave



Trieux Poker Club



© Roidepique